

SOMMAIRE

Nouvelles de l'Acanor	2
Conseil d'Administration Acanor.....	2
Activités à venir.....	2
Journée technique Acanor : Qualité de l'énergie électrique des réseaux internes.....	2
Appel à conférences du Congrès international de métrologie 2015	3
Nouveau Président IFAN : David FELINSKI	4
Des précisions sur les conditions de délais supplémentaires pour les Ad'Ap	5
Données massives ou « Big data » – Quels défis pour la normalisation ?	6
Stratégie APROMEN 2015-2020	6
Vos témoignages nous intéressent !.....	7

Nouvelles de l'Acanor

Conseil d'Administration Acanor

Le Conseil d'Administration de l'Acanor s'est réunie le 29 avril 2015 dans les locaux de SELMONI à Altkirch. Le compte-rendu a été diffusé aux membres du CA et est disponible sur demande auprès du Secrétaire Général : kevin.schaal@acantor.org

L'Acanor tient à attirer votre attention sur les points suivants :

- Un **recrutement** ciblé va être mis en œuvre afin d'appuyer le plan d'action de la Nouvelle Acanor
- Un compte Acanor va être créé sur **Linkedin** afin d'accroître notre réseau, nos moyens de communication et notre visibilité

Activités à venir

Journée technique Acanor : Qualité de l'énergie électrique des réseaux internes

Face aux évolutions de normes relatives à **la qualité de l'énergie électrique et à l'efficacité énergétique des installations basse-tension**, l'ACANOR souhaite réunir ses membres et toute personne intéressée par les activités de l'ACANOR afin de présenter et d'échanger sur ces évolutions. Au-delà du cadre normatif et réglementaire, le réseau d'experts de l'ACANOR constitue un réseau d'intelligence économique.

Cette journée technique sera ponctuée par les interventions des sociétés DEHN et SOCOMEC puis des échanges autour des publications et projets impactants.

Suite à ces échanges, les membres du groupe de travail ACANOR "Electricité" et tous participants souhaitant s'y intégrer pourront prendre part aux travaux d'amélioration des cahiers techniques "*Surtensions industrielles*" et "*Qualité des réseaux internes*".

Date et lieu : 25 juin 2015 à la CCI de Strasbourg

8h45	:	Accueil
9h00	:	Tendances de la normalisation des installations électriques BT (Intervenant SOCOMEC)
		Normes et réglementations parafoudre (Intervenant DEHN)
10h30	:	Présentation et échanges sur activités ACANOR
12h00	:	Repas offert aux participants de l'après-midi
14h00	:	Programmes de travail et évolution des cahiers techniques précités
17h00	:	Fin de la journée technique

Inscriptions **avant le mercredi 17 juin 2015** via le formulaire ci-contre :

[> Formulaire d'inscription <](#)

Appel à conférences du Congrès international de métrologie 2015

Le Congrès international de métrologie 2015 se tiendra du 21 au 24 septembre 2015 à Paris en conjonction avec le salon Enova. L'appel à conférences est ouvert jusqu'au 15 décembre prochain. Positionnez votre expertise.

Le Congrès international de métrologie 2015 (CIM) est un carrefour d'échanges entre industriels et scientifiques. Il est toujours riche de conférences, de tables rondes, d'une exposition des innovations technologiques et des professionnels de la mesure ainsi que de visites techniques en entreprise.

En 2015 les nouveaux thèmes des tables rondes industrielles seront

- la métrologie de demain
- les exigences ISO 9001:2015
- sécurité et métrologie dans l'agro-alimentaire
- l'externalisation de la métrologie
- la métrologie sensorielle
- les nanotechnologies
- production et métrologie dans l'environnement pharmaceutique et biologique

Les informations : info@cfmetrologie.com

www.metrologie2015.com

L'appel à conférences : <http://www.metrologie2015.com/files/pdf/AppelAConf-CIM2015.pdf>

Le communiqué de presse pour l'appel à conférence :

http://www.metrologie2015.com/files/communiqués/1416321383_presse_communique_oct_2014_FR.pdf

Nouveau Président IFAN : David FELINSKI

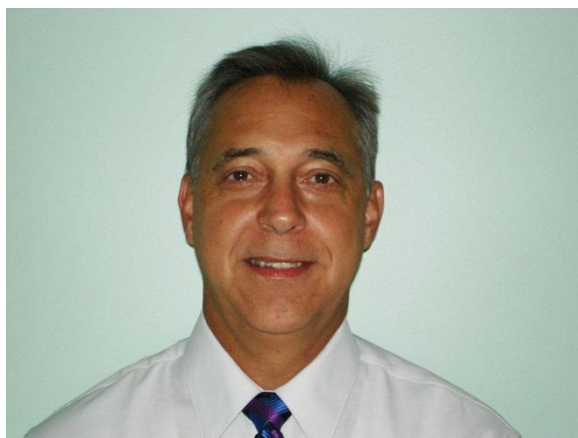


Lors de la dernière Assemblée des membres de l'IFAN, dont l'Acanor est le représentant français, David Felinski a été élu Président. Son mandat de trois ans a débuté le 1er Janvier 2015.

David Felinski a siégé au conseil de l'IFAN comme vice-président durant les six dernières années, représentant l'organisation membre en Amérique du Nord, SES (Society for Standards Professionals). Il succède à Ross Wraight qui continuera à servir le conseil de l'IFAN.

David Felinski est impliqué dans la normalisation depuis 1987 et gère des programmes de normalisation à l'ANSI (American National Standards Institute) dans le domaine de la sécurité des machines. Il administre également le US TAG (Groupes consultatifs techniques) à trois comités techniques ISO différents (Organisation internationale de normalisation) et participe à une grande variété d'autres activités d'élaboration de normes ANSI, CEN (Comité européen de normalisation) et ISO/IEC.

David Felinski détient trois diplômes d'études supérieures et possède une vaste expérience dans la politique et les questions de réglementation, les associations professionnelles, la sécurité de la santé et de l'environnement, et en médecine humaine.



Des précisions sur les conditions de délais supplémentaires pour les Ad'Ap



L'arrêté du 27 avril 2015, publié au JO du 8 mai, concernant la mise en accessibilité des établissements recevant du public, détaille les conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et de demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap). Un texte qui permet de clarifier la notion de dérogation pour motif économique.

Complexe, vous avez dit complexe ! Alors que la simplification est érigée au rang des grands principes du gouvernement, là, [l'arrêté du 27 avril 2015](#) n'est pas passé dans la moulinette de ce choc de simplification. Sous forme de longues listes, il détaille d'une part les conditions d'octroi de périodes supplémentaires de mise en accessibilité et, d'autre part, des modalités de prorogation des délais associés au dépôt de l'agenda ou à son exécution en cas de difficultés notamment financières. Ainsi, il définit : – le contenu du dossier de demande de prorogation des délais de dépôt ou d'exécution d'un agenda d'accessibilité programmée; – des seuils conditionnant l'acceptation de cette demande par le préfet quand elle est faite pour motifs financiers. Ces seuils permettent de démontrer que soit le propriétaire ou l'exploitant n'est pas en capacité de financer les travaux d'accessibilité à sa charge dans le cadre d'un agenda et donc d'établir la programmation physico-financière correspondante de manière sincère, soit l'exécution des engagements qu'il a pris dans un tel agenda est devenue impossible en raison de la dégradation de sa situation financière survenue depuis l'approbation de l'agenda; – des seuils conditionnant l'approbation par le préfet de la demande d'octroi de périodes supplémentaires dans le cadre de l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée.

Dérogation ne veut pas dire absence de travaux

Ce texte vient ainsi combler le flou sur la notion de dérogation aux règles d'accessibilité, notamment concernant les difficultés économiques résultant des travaux de mise en accessibilité introduite dans [le décret du 5 novembre 2014](#). En effet, très vite certains se sont engouffrés dans cette voie de la dérogation pour considérer que l'on pouvait s'affranchir de la réalisation de travaux et que ces dérogations seraient accordées systématiquement par les préfets. L'arrêté du 27 avril apporte donc les précisions sur les conditions exactes pour obtenir la dérogation. Outre l'obligation de fournir un certain nombre de documents prouvant la justification de la demande de prorogation des délais de dépôt ou d'exécution d'un agenda d'accessibilité programmée pour difficultés techniques ou financières, le texte prévoit pour les établissements de 5^{ème} catégorie (petits commerces notamment), dans un article spécialement dédié (article 2), la possibilité pour le propriétaire ou l'exploitant d'obtenir un délai plus long pour la réalisation des travaux et ainsi demander l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée portant sur deux périodes de trois ans. Le texte est entré en vigueur le 9 mai.

[> Lien vers l'Arrêté du 27 avril 2015 <](#)

Source : [LeMoniteur](#)

Données massives ou « Big data » – Quels défis pour la normalisation ?



Comme pour bon nombre de technologies émergentes, les données massives ou « big data » présentent **d'importantes opportunités**, mais comportent des enjeux à maîtriser : interopérabilité, sécurité des données et de leur traitement, réponse à la réglementation et en particulier respect de la vie privée, fiabilité des données et des processus...

Face à la complexité des « big data », **quelle normalisation** permettrait de faciliter leur exploitation et d'aider au développement de ce segment de marché pour le profit de tous ceux qui souhaitent s'appuyer sur les données massives afin de **prendre les** décisions stratégiques dont leurs entreprises ont besoin, pour engager l'avenir et permettre de mieux servir leurs marchés ?

C'est la question à laquelle répond AFNOR avec **le Livre blanc** « *Données massives – Big Data- Impact et attentes pour la normalisation* » tout juste publié. Riche de l'analyse de l'existant et des besoins des acteurs et des utilisateurs des « big data », ce Livre blanc dresse **une liste des recommandations pour la normalisation**.

Des experts spécialisés et les membres du comité stratégique sur le numérique, co-rédacteurs du Livre blanc, viennent vous en parler et des témoignages illustreront leurs propos. Par votre présence, contribuez à nourrir la réflexion et vous projeter dans la réalisation de normes.

15 juin 2015 de 14h30- 17h30
A l'AFNOR – La Plaine Saint-Denis
[> Programme et inscriptions <](#)

Stratégie APROMEN 2015-2020



Après 10 ans d'activité, L'APROMEN, l'Association pour la Promotion de la Métrologie et la Normalisation en République Démocratique du Congo, membre de l'IFAN, a défini sa stratégie pour les cinq années à venir.

Cette dernière est en ligne avec celle de l'IFAN et s'articule autour des axes suivants :

- Promouvoir des partenariats pour appuyer la sensibilisation et l'information sur l'importance stratégique de la métrologie et de la normalisation
- Appuyer l'initiative d'une législation cohérente relative à la Métrologie et la Normalisation en RD Congo et sa mise en œuvre efficace

- Soutenir l'éducation formelle et la formation continue liées à la Métrologie et la Normalisation et appuyer la formation et la pratique de l'anglais technique
- Faciliter le partage des informations et des analyses comparatives entre Partenaires locaux, Régionaux et Internationaux et susciter l'intérêt de la Société Civile des regroupements régionaux pour les activités normatives

Pour plus d'informations : www.apromen.org

Vos témoignages nous intéressent !



Afin de démontrer **l'importance de la normalisation** dans les différents secteurs d'activités, l'Acanor fait appel à ses membres.

Le concept est simple :

1. Présenter votre organisation, vos activités et/ou votre offre
2. Démontrer l'importance de la normalisation dans vos activités et vos marchés
3. Illustrer, si possible, par un exemple dans lequel la normalisation a joué un rôle en votre faveur ou défaveur

Chaque article sera diffusé sur notre site web et dans l'Acanor Infos. De plus, votre contribution pourra être proposée comme argument significatif au niveau européen dans le cadre du groupe de travail CEN-CENELEC sur l'enseignement et la formation à la normalisation (JWG-EaS).

Pour faire part de vos contributions ou pour toute demande d'information, merci de contacter kevin.schaal@acantor.org

N.B. : Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garanti expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser, dans bien des cas, la consultation d'un professionnel, notamment du droit. En conséquence, ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.

Rédacteur en chef : SCHAAL Kevin – 3 rue du couvent – 67220 MAISONSGOUTTE – Tél : 03 88 57 86 82
Courriel : kevin.schaal@acantor.org